



ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL PAR LES PERSONNES PUBLIQUES

Connaître le cadre d'achat et optimiser
ses consultations

- L'ouverture à la concurrence
- Le montage contractuel
- Les procédures de passation des marchés publics
- L'intégration du développement durable
- La clause de prix

Formation sur 2 jour (7 h)

Animée par Jean-Serge SALVA

Consultant formateur spécialiste en énergie



ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL PAR LES PERSONNES PUBLIQUES

L'ouverture à la concurrence a profondément modifié le paysage énergétique français, longtemps placé sous le régime du monopole. Les acheteurs publics, qui ont désormais l'obligation de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, sont ainsi confrontés à des questions inédites et donc complexes : apparition de nouveaux acteurs, évolution des relations contractuelles, diversité des offres de prix, prise en compte du Code de la commande publique, etc.

Une formation de deux jours vous propose de faire le point sur ce dossier et vous donnera toutes les clés pour sécuriser vos achats d'électricité et de gaz.

Cette formation aborde les aspects tant juridiques que techniques de ces achats et intègre les attentes spécifiques de chacun des stagiaires. Le programme est illustré d'exemples concrets et d'études de cas tirés d'appels d'offres énergétiques récents en vue de vous permettre de mesurer les enjeux d'une mise en concurrence des fournisseurs d'énergie et d'en optimiser la procédure.

Ces deux journées vous offrent également la possibilité de confronter des points de vue avec vos homologues en bénéficiant de l'expertise et de la pratique du formateur, reconnues et largement appréciées, en matière d'achat d'électricité et de gaz naturel.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Directeur général des services
- Responsable des services techniques
- Responsable des marchés et contrats
- Responsable bâtiments
- Responsable énergie

PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

- Intégrer le cadre réglementaire du marché concurrentiel suite à la libéralisation
- Identifier les nouvelles obligations en matière d'achat d'électricité et de gaz
- Saisir les opportunités aussi bien en termes de prix que de services associés à la fourniture et élaborer son plan d'achat
- Sécuriser et optimiser le volet juridique et technique d'une procédure d'achat



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation/satisfaction



PRIX NET : 1890 €

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Introduction

- Présentation des stagiaires et de leurs attentes, présentation du formateur
- Description de l'optique de la formation et de ses objectifs

9h30 Le paysage énergétique libéralisé

- L'approvisionnement en énergie
- L'acheminement de l'énergie
- La fourniture de l'énergie
- La Commission de régulation de l'énergie

10h30 Pause

10h45 Le cadre d'achat

- Le "contrat unique" en électricité
- Le "contrat unique" en gaz
- Les relations avec les gestionnaires de réseaux

11h30 Le maintien d'une fourniture hors concurrence

- Les offres aux tarifs réglementés en gaz
- Les offres aux tarifs réglementés en électricité
- Les dates d'échéance et le fournisseur par défaut

12h30 Déjeuner

14h00 La préparation du marché

- Le "sourcing"
- Le recensement des contrats et des données de consommation
- Les services associés à la fourniture d'énergie
- Le regroupement des acheteurs
- L'allotissement

► **Cas pratique.** Établissement d'un cahier des charges en fonction des attentes exposées par les stagiaires

15h30 Pause

15h45 Le choix de la procédure de passation du marché

- La détermination du seuil du marché
- Le marché "ordinaire"
- Les différents types d'accords-cadres

► **Illustration.** L'optimisation de la stratégie d'achat public d'énergie

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 L'achat d'énergie d'origine renouvelable

- L'offre d'électricité "verte"
- L'offre de biométhane
- Les mécanismes de garantie d'origine

9h45 Les composantes du prix de l'énergie

- Importance des coûts régulés
- Le TURPE
- L'ATRD
- L'ATRT
- La formule du terme fixe acheminement en gaz

10h30 Pause

10h45 La clause de prix

- La forme "binôme" du prix de l'énergie
- Prix variable et prix ferme
- Composante "Capacité"
- Composante "Soutirage physique des responsables d'équilibre"
- Composante "Stockage"
- Composante "CEE"

► **Illustration.** Examen de différentes clauses de révision de prix

12h30 Déjeuner

14h00 L'achèvement de la procédure

- Le choix des offres
- Les possibilités d'abandon de procédure
- Les opérations préalables à la prestation de fourniture
- La procédure de changement de fournisseur

14h45 L'exécution du marché

- Les pénalités pour mauvaise exécution
- Les engagements de l'acheteur
- Les cas de défaillance du fournisseur
- La mise en cause des responsabilités

15h30 Pause

15h45 La fiscalité spécifique à l'énergie

- Taxe sur la valeur ajoutée
- Contribution tarifaire sur l'acheminement
- Taxe sur la consommation finale d'électricité
- Contribution au service public de l'électricité
- Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation



VOTRE FORMATEUR

Jean-Serge SALVA

Responsable des affaires juridiques d'une grande intercommunalité (SIGEIF), il participe depuis 2002 à des appels d'offres énergétiques de grande envergure pour le compte de plusieurs centaines de personnes publiques franciliennes

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCA** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commandes pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).**

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **1890,00 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paielement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.



Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Qualiopi  Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos processus certifié  formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris

Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr